

Arrêté N° MA-ART-2026-236

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, alternat manuel et interdiction de stationner, rue de la Poste, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp.MICHEL BOISSEL)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **MICHEL BOISSEL (Dardilly, Rhône) pour le compte d'ORANGE**, afin de réparer une conduite existante, rue de la Poste, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du lundi 28 septembre jusqu'au vendredi 09 octobre 2026 ;

ARRÊTE

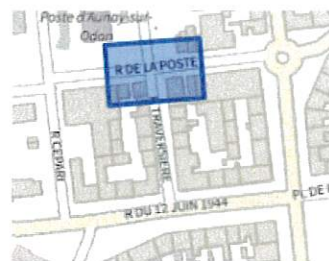
Article 1 : A partir du lundi 28 septembre jusqu'au vendredi 9 octobre 2026, le stationnement est interdit :

- 6-8 rue de la Poste,
- 3-5 rue de la Poste
- Les 3 premières places du parking de la Poste

Article 2 : A partir du lundi 28 septembre jusqu'au vendredi 09 octobre 2026, rue de la Poste, la circulation est modifiée :

- La circulation se fait par un alternat manuel
- La circulation est limitée à 30 km/h

(cf le plan ci-dessous)



Article 3 : L'entreprise **MICHEL BOISSEL** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : L'entreprise **MICHEL BOISSEL** s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- L'entreprise **MICHEL BOISSEL**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 26 août 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU.

p/o *Barthine Josin* *de adjoint.*

